034970

Bruxelles, jeudi 6 octobre 2022

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 29 septembre 2022 (COCOF-BT-0.25100)

Décision:
Accord.

Secrétaire du Collège,



Bruxelles, jeudi 6 octobre 2022

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 29 septembre 2022

(COCOF-BT-0.25099)

Décision:
Accord.

Secrétaire du Collège,



Bruxelles, jeudi 6 octobre 2022

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

POINT 3

Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois — Démission et désignation d'un nouveau représentant du Conseil d'administration (COCOF-RV-10.25094)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement francophone bruxellois, sur proposition du groupe politique Ecolo, prend acte de la démission de Madame Maud de Ridder et désigne Monsieur Jean-Louis Gilles comme administrateur au Conseil d'administration de la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois.

Secrétaire du Collège,



Bruxelles, jeudi 6 octobre 2022

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

POINT 4

Projet d'arrêté 2022/1100 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 26.000,00 euros en faveur de l'asbl ADITI WB pour ses activités d'accompagnement de personnes en situation de handicap dans le champ de la sexualité en région de Bruxelles-Capitale (COCOF-RV-51.25081)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/1100 relatif à l'octroi d'une subvention de 26.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl ADITI WB pour ses activités d'accompagnement de personnes en situation de handicap dans le champ de la sexualité en région de Bruxelles-Capitale.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 32 004 09 13.3300 du budget 2022.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique d'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,